

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 4

Artikel: AERO SUBITO
Autor: Rey, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'engagement sur un aéroport nécessite des mesures de coordination et de planification particulières, ainsi qu'un entraînement régulier. Photos: reg ter 1

AERO SUBITO

Col Christian Rey

Chef communication, région territoriale 1

Genève, ville suisse au caractère international profondément marqué, est le centre de la politique étrangère fédérale. A ce titre, elle a besoin de développer des moyens de sécurité sans cesse actualisés et plus sophistiqués.

À l'initiative du divisionnaire Jean-François Corminboeuf, cdt de la rég ter 1, qui couvre 43% du territoire helvétique, dont Genève, un exercice a récemment été conduit à l'aéroport de Genève-Cointrin (AIG). Il s'agissait d'un entraînement afin de fixer les modalités d'engagement de l'armée en cas de menaces accrues visant l'AIG et ses infrastructures.

Le cadre général est fixé par un arrêté du Conseil d'Etat genevois du 17 décembre 2007. Il repose sur le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire que la mission est fixée par les autorités civiles, l'armée n'intervenant que sur ordre de celles-ci et à leur profit. Pour l'essentiel, la mission de l'armée, dans ce contexte précis, est de surveiller, alerter, interpellier et maintenir la liaison sans affrontement aucun avec des éléments civils ; l'armée est donc attribuée pour l'emploi à la police de sûreté Internationale (PSI) et peut faire, dans l'enceinte de l'AIG, usage du pouvoir de police.

AERO SUBITO

Le dispositif et les effectifs de la troupe à l'engagement sont évolutifs en fonction de la menace ou de l'événement.

La transposition de ces missions en activités opérationnelles se caractérise principalement par des travaux de renforcement de terrain, de surveillance de secteurs et d'ouvrages.

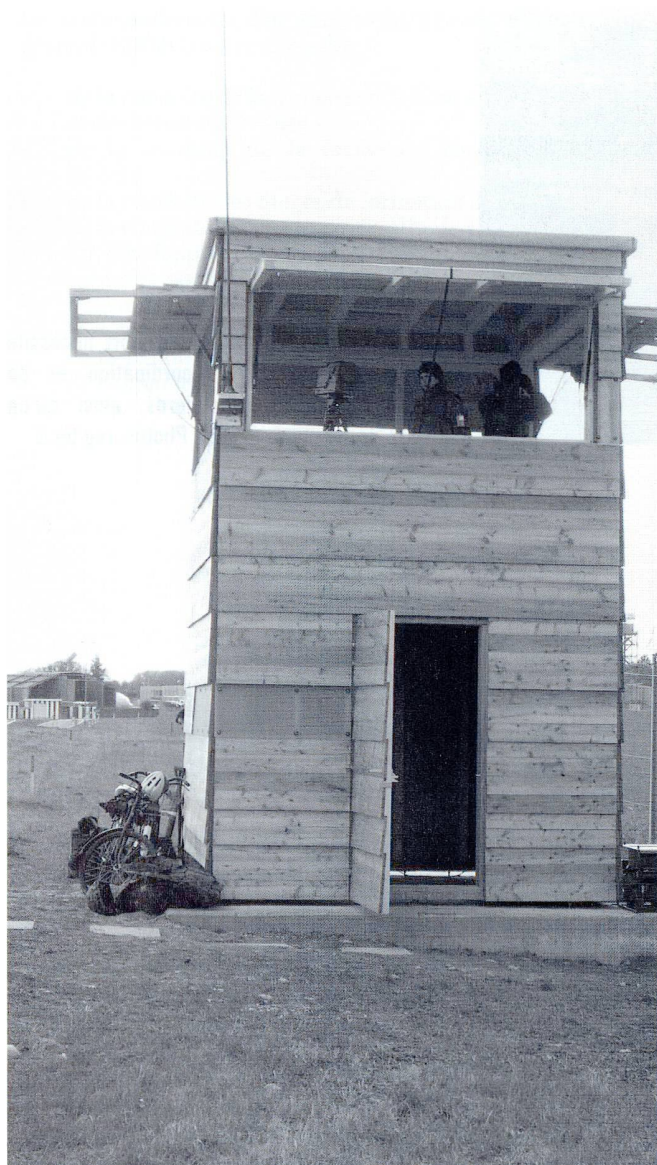
En effet, contrairement à un engagement planifié, la demande d'appui par les instances civiles dans le cadre d'un engagement AERO SUBITO s'inscrit dans un délai très court, voire sans préavis. Il faut donc un degré de préparation élevé pour la troupe et des mesures préalables fixées, notamment dans les domaines de la conduite de la logistique du personnel et de l'instruction. Aujourd'hui ces préparatifs sont établis et peuvent être ainsi résumés :

- constituer un EM AERO SUBITO au sein de l'EM rég ter 1 qui soit à même de planifier et piloter l'engagement, ainsi que d'assurer une collaboration étroite avec l'AIG ;
- définir les règles d'engagement (ROE - *Rules Of Engagement*) et de comportement (ROB - *Rules Of Behaviour*) en étroite collaboration avec les polices genevoise et vaudoise ;
- mettre en place dix nouvelles tours d'observation et les doter de réseaux télématique et électrique fixes (les anciens miradors étant tombés en désuétude et ayant été démontés) ;
- garantir la disponibilité du matériel spécifique à l'engagement dans les délais requis ;
- disposer de stationnements pour la troupe aptes à recevoir les effectifs souhaités ;
- élaborer un module d'instruction combinée (armée, PSI et Service de sécurité de l'aéroport/SSA), spécifique à l'AIG dans le cadre de l'instruction axée sur l'engagement (IAE) ;
- consigner le tout dans un dossier d'ordres pragmatiques à l'attention des commandants de troupe.

L'exercice avait ainsi pour objectif de contrôler la faisabilité de la planification actuelle afin d'en tirer des enseignements et d'y apporter les adaptations nécessaires.

La troupe de l'IFO inf 3, sous les ordres du col EMG D. Jolliet, a été confrontée à plusieurs phases conduisant à la prise du dispositif. Celle-ci sera d'autant plus efficace en fonction des mesures préalables, qui auront été prises et qui concernent particulièrement :

- la mise sur pied suffisamment tôt des structures de conduite (EM et PC AERO SUBITO) afin d'être à même de répondre aux besoins d'appui liés aux préparatifs de la troupe ;



- un pré positionnement d'un lot de matériel spécifique et réservé à AERO SUBITO (télématique, équipements de vision nocturne...);
- la conduite d'une instruction échelonnée, mettant l'effort sur les cadres, puis sur la troupe et qui traite des aspects tactiques, mais également des aspects techniques inhérents à l'environnement de l'AIG. Ceci tout en s'assurant que la globalité du dispositif et de ses subtilités soit connue par l'ensemble de la troupe. A ce titre, il est à relever que la liberté d'action de la formation engagée est extrêmement restreinte et se limite à l'organisation interne (détachements et relève, logistique);
- un appui soutenu et continu tout au long de la mise en oeuvre des partenaires civils (PSI et SSA) en coordination avec l'EM AERO SUBITO et la troupe engagée.

Premiers enseignements

A la suite de l'exercice GVA 08, il peut être certifié par l'ensemble des partenaires, que le dispositif AERO SUBITO sera opérationnel pour la période de l'EURO 08,

moyennant quelques adaptations mineures qui seront effectuées d'ici le mois de juin. Un produit fini, crédible et de qualité aura ainsi été mis sur pied en un temps record.

Différents points devront être réexaminés et reconsidérés en collaboration avec la direction de l'AIG et la police cantonale genevoise dans ces prochaines semaines.

Conclusions

Dans le cadre de l'exercice, une journée officielle à laquelle ont été conviés, entre autres, le commandant des Forces Terrestres, le commandant de corps Andrey, le remplaçant du chef de l'Etat-major de conduite de l'armée, le brigadier Bölsterli, ainsi que le commandant de la région territoriale 2, le divisionnaire Hofmeister, commandant de la force terrestre ad hoc lors de l'EURO 08, des polices cantonales genevoise et vaudoise, des représentants des départements de l'Ain et de la Haute Savoie, a été organisée le 27 mars dernier. Il avait pour objectifs d'informer et de sensibiliser les différentes instances sur l'approche et les travaux réalisés pour ce type d'engagement. Cela a également permis d'illustrer l'excellente collaboration entre les différents partenaires œuvrant dans cet engagement; il s'est, en effet, agi d'une véritable « *joint-venture* » entre la République et Canton de Genève, la police cantonale genevoise, l'AIG, La PSI,



le SSA, l'armée et bien d'autres partenaires extérieurs encore, comme Skyguide.

Le 3 avril 2008, le Chef de l'Armée, le commandant de corps Nef, a également visité le dispositif. Il s'est déclaré impressionné par les travaux réalisés.

Les autorités cantonales genevoises, l'AIG et la région territoriale 1 se sont donc montrés précurseurs dans le cadre de cette démarche. A souhaiter que ces idées fassent leur chemin dans l'esprit d'autres décideurs, de façon à ce que, finalement, AERO SUBITO soit reconnu comme décision réservée à l'échelon de l'armée (et non comme un « *Sonderfall Genf!* »), et que ce concept sécuritaire se développe d'une manière similaire auprès d'autres aéroports de notre pays, avec le concours des autres régions territoriales.

C.R.